

Direction des affaires juridiques et du patrimoine

Réf : DAJP/n°2022-101

## Décision de nomination de suivants de liste à la commission de la recherche

## Collège des Docteurs, docteurs de 3eme cycle et docteurs ingénieurs

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D.719-21;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la décision n°DAJP/2020-535 du président de l'Université de Tours, en date du 16 octobre 2020, portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des docteurs, docteurs de 3eme cycle et docteurs ingénieurs à la commission de la recherche ;

Vu la liste de candidats intitulée « L'Université Autrement 2020 » ;

Vu la perte de qualité de membre relevant du collège des docteurs, docteurs de 3<sup>ème</sup> cycle et docteurs ingénieurs de M. Nicola LAMPITELLI ;

## DÉCIDE

**Article 1**<sup>er</sup> : Mme Emmanuelle CHAMPION-HINDY est proclamée élue à la commission de la recherche, collège des docteurs, docteurs de 3<sup>eme</sup> cycle et docteurs ingénieurs, secteur 2, en remplacement de M. Nicola LAMPITELLI, et ce pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 2** : Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'affichage et de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux intéressés.

Fait à Tours, le 18 février 2022

P.J. : composition actualisée de la commission de la recherche



## COMPOSITION ACUTALISÉE DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE Collège des docteurs, docteurs de 3<sup>eme</sup> cycle et docteurs ingénieurs

Secteur 2 • Lettres, Sciences Humaines et Sociales

TITULAIRES	LISTE
JANNIARD Sylvain	Liste B - L'université ENSEMBLE
FERRE Sandrine	Liste A - Portons tous les talents !
CHAMPION-HINDY Emmanuelle	Liste C - Autrement 2020